

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2309

présenté par

M. Maillot, Mme Bourouaha, M. Brugerolles, M. Bénard, M. Castor, Mme Faucillon, Mme K/Bidi,
Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maurel, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot,
M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	2 000 000	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	2 000 000
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

À La Réunion, les troubles de l'apprentissage concernent entre 8 à 12 % des enfants scolarisés. De nombreuses familles témoignent de difficultés majeures : manque de formation des enseignants, retards MDPH (jusqu'à 14 mois d'attente), absence, mutualisation ou instabilité des AESH, surcharge administrative pour les parents ou encore méconnaissance des troubles par une partie du personnel scolaire. Il y a donc un vrai besoin de mieux former les enseignants à la prise en charge des troubles de l'apprentissage (DYS, TDAH, TSA, etc.) afin de réduire le décrochage scolaire, soulager les familles, et améliorer l'inclusion scolaire. Cette formation envisagerait une création de modules de formation initiale et continue obligatoires, un déploiement progressif de la formation sur le territoire, de journées de sensibilisation dans les établissements scolaires ainsi que la création de kits pratiques à destination des enseignants. Ces objectifs commandent donc de renforcer la formation des enseignants aux troubles dys afin de pallier les dysfonctionnements de la prise en charge des élèves en situation de handicap.

L'action 10 du programme 139 est abondée de 4 millions d'euros en AE et CP. Les crédits sont prélevés hors titre 2 sur l'action 08 du programme 214. Nous appelons le Gouvernement à lever le gage.